

3 | DÉCOLONISER LES REGARDS POUR AFFRONTER L'URGENCE ÉCOLOGIQUE ? EUROPE, AFRIQUE : ENJEUX ÉCONOMIQUES

Interview réalisée par SOPHIE WUSTEFELD

Dans cet article, **AYMAR NYENYEZI BISOKA** (UMons) étoffe le propos qu'il a tenu lors de la conférence éponyme, le 28 avril 2022 à Bruxelles, disponible sur [youtube.com/etopiabelgique](https://www.youtube.com/etopiabelgique)

1. Le système actuel est extrêmement inégalitaire, tant au sein des États que dans les relations internationales. Selon un rapport d'Oxfam, la moitié la plus pauvre de la population mondiale, davantage menacée par les conséquences actuelles du dérèglement climatique, n'est responsable que de 10 % des émissions de CO2 mondiales, alors que les 10 % les plus riches, davantage protégés, sont responsables de 50 % de ces émissions. Dans votre domaine d'expertise, qu'est-ce qui illustre « le mieux » cet état des choses ?

En RDC, dans les mines d'or, de cobalt ou encore d'uranium, les corps des travailleurs, pauvres majoritairement, sont exposés à toutes formes de souffrance : la dureté du travail couplée aux radiations des minerais ou des produits chimiques utilisés dans l'extraction transpercent littéralement leurs chairs. Ces corps noirs pour lesquels les miettes des dividendes miniers sont réservées. En même temps, les investisseurs et les consommateurs de ces minerais, majoritairement occidentaux, sont loin de ces mines. Préservés, ils passent leur temps à réfléchir sur la manière dont ces mêmes minerais pourraient rendre leur vie plus saine du point de vue environnemental.

Curieusement, il n’y a rien de nouveau à ce cynisme. Il en est ainsi depuis la colonisation : les territoires africains et les corps noirs d’Afrique ont servi à l’extraction des minerais qui permettent le développement et le bien être des occidentaux et des blancs. Quelques Africains en ont profité certes, mais le système est fait de telle sorte que seuls les blancs puissent en bénéficier majoritairement. Ceci est très bien connu depuis les années 1950 grâce à la théorie de la dépendance qui montrait, à partir de la division internationale du travail, comment les pays les plus riches utilisaient les plus pauvres pour s’assurer de la continuité de leur croissance ayant pour effet la pauvreté, l’instabilité politique et le sous-développement et, finalement, la dépendance économique des pays du Sud (Amin, 1973).

Ce qu’il faut par contre rappeler ici, c’est que le type de problématisation qui met en lien la pauvreté et le changement climatique apparaît seulement lorsque la question écologique devient importante pour l’Europe. Pour les pays anciennement colonisés, la question de la dégradation se pose depuis le moment où le colon est venu accaparer les terres des colonisés en se servant à la fois de la raison moderne et de la force qui en est issue. Cet accaparement s’est en effet servi du discours sur les terres vacantes qui a permis aux colons d’exproprier injustement toutes les terres non immatriculées et non possédées selon les formes du Code civil. Cela a mené les colonisés à surexploiter leurs terres, ce qui les a vite dégradées et a eu des effets sur la productivité. Comme le montre la *political ecology*, les colonisés ont vite compris que la dégradation n’était pas seulement du fait des phénomènes naturels ou physiques mais aussi des décisions politiques qui ont pour effets la dégradation des sols ou leur improductivité (Blaikie & Brookfield, 1987).

C’est donc intéressant de voir comment ce problème apparaît soudainement parce que l’Europe redoute finalement les conséquences des problèmes environnementaux. Dans une telle situation, toute énonciation de ce problème requiert une attitude de soupçon : comment le problème écologique est-il énoncé à partir de l’Europe ? A partir de quels terrains, de quelles trajectoires et généalogie est-il énoncé ? Qui l’énonce et à partir de quels intérêts, de quels privilèges et de quel pouvoir ? Comment tous ces aspects de positionnalité tracent-ils définitivement l’ordre du discours et interdisent-ils aux autres, ceux anciennement colonisés, de pouvoir parler ?

2. La croissance démographique, l'augmentation de la population mondiale, notamment dans les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique, est souvent pointée comme un péril à venir, un danger qui accélérerait la pression des humains sur la planète. Ne peut-on pas dire que ce ne serait un péril que si le mode de vie issu de l'Occident se généralisait ? D'un autre côté, ce mode de vie est présenté sous tous azimuts comme le plus désirable, et il peut être légitime de permettre au monde entier l'accès à ce qui est présenté comme désirable. Cette présentation du « problème » est-elle correcte ? La perspective d'une « décolonisation des esprits/des regards » permettrait-elle de sortir de cette tension ? Faut-il que les esprits au « Sud » se décolonisent autant qu'au « Nord » ?

Dans les écologies politiques en Occident, il n'est pas du tout anodin de poser la question de l'écologie en Afrique à partir de la question démographique. En effet, depuis les années 1970, parler de l'écologie en Occident suppose une réflexion sur les solutions techniques et institutionnelles face aux défis environnementaux (biodiversité, désertification, déforestation et changement climatique) ainsi que sur la transition écologique. Par contre, lorsqu'il s'agit de l'Afrique, l'écologie pose la question de savoir comment lutter contre la pauvreté via le financement du développement et de la conservation de la nature et comment lutter contre la hausse de la démographie.

On voit émerger cette idée dans le Rapport Meadows « The Limits to Growth » (1970) où, en dehors de la fin de la croissance et la lutte contre la pollution, les auteurs proposent la lutte contre la pauvreté et la stabilisation de la démographie. Le rapport « Nous n'avons qu'une Terre » (1972) en préparation à la conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm établit définitivement l'hypothèse. Il dit : « *il faut céder sur un point : la taille de la famille, le niveau de vie, ou la survie de la biosphère* ». Et il conclut : « *la solution la plus humaine semble être la famille de taille constante et d'importance modeste.* » Et pour parvenir à ce résultat, le rapport estime que c'est un objectif à atteindre dans les pays du Sud et y préconise : « *une politique vigoureuse en faveur de la dénatalité* » et d'articuler cette politique « *sur une modernisation très rapide de leur agriculture et une expansion de leur industrie et de leur urbanisation* ».

PARTIE 2 | ET SUR LE TERRAIN, COMMENT SE PASSE LA TRANSITION JUSTE ?

Nous en sommes là encore aujourd'hui : la perspective malthusienne sur le rapport entre la dégradation environnementale, la démographie et la pauvreté s'est durablement introduite dans le Programme de l'ONU pour l'environnement en 1979 et l'on ne peut s'étonner que la Cop 26 de 2021 revienne avec le même discours. Ce discours a réussi à occulter le problème de la croissance économique, de la responsabilité historique de l'Occident dans la dégradation environnementale et des inégalités qui pourtant apparaissaient tant bien que mal dans le Rapport Meadows. Il a aussi nourri l'idée selon laquelle l'Afrique ne peut pas donner des solutions au problème climatique mais constitue au contraire le problème, un problème ontologique lié à sa double caractéristique : la pauvreté et l'*hyperfertilité*.

C'est cette vision de l'Afrique dans l'écologie qu'il faut absolument décoloniser aujourd'hui. Cette vision est fort liée à cette idée que tous les problèmes de l'Afrique aujourd'hui seraient « civilisationnels » comme l'a encore laissé entendre le président français Emmanuel Macron. En dehors de la fausseté des chiffres fournis par le président français et du problème colonial derrière sa réflexion, il est intéressant de remarquer qu'il répondait à une question sur la redistribution des richesses. Si pour lui le problème n'est pas économique, c'est parce qu'il n'est pas prêt à accepter que pour vraiment provoquer le déclin de la fécondité, l'amélioration des conditions de vie des êtres humains sur la planète – que pourrait engendrer cette redistribution – est plus crédible (Diebolt, et Perrin, 2016) que la performance d'un discours civilisationnel aux allures paternalistes.

C'est en cela aussi que consiste la colonialité d'un certain discours écologique occidental sur l'Afrique. Il s'agit d'un discours basé sur l'idée que la manière de vivre en Afrique provoque la dégradation environnementale et que la meilleure manière de vivre est occidentale. Et parler ici du mode de vie occidental vient avec tous ces sous-entendus évolutionnistes et coloniaux d'une Afrique définie par ses traditions et pour laquelle tout écart d'avec celles-ci suppose nécessairement l'emprunt des modes de vie occidentaux. Or, l'Afrique peut adopter les choix qu'elle veut, pour le meilleur et pour le pire d'ailleurs, sans que ce soit nécessairement une affaire de mimétisme avec l'Europe.

Aussi, on le sait, la question écologique est une question éminemment politique et on sait que les acteurs les plus puissants qui ont le plus pollué ne peuvent pas se bouger s'ils ne sentent pas le danger venir : et non, beaucoup de pays africains ont refusé de croire en ce discours du type « nous avons pollué notre planète » ; « nous devons revoir notre mode de vie ». Ces pays disent aujourd'hui que c'est à l'Occident de payer sa dette. Ils utilisent leur « droit à pouvoir aussi polluer à leur tour » pour pouvoir négocier plus de redistribution, d'égalité et de justice sociale.

Et finalement, il paraît indécent de la part de l'Occident de demander aux Africains de se décoloniser par rapport à leur mode de vie à propos de l'écologie. L'Afrique n'est pas un pays composé de gamins auxquels donner des leçons. Ils connaissent très bien ce qui est en jeu et essaient d'y naviguer comme ils peuvent étant donné les rapports de force. L'Occident doit plutôt apprendre comment des Africains ont fait pour survivre en protégeant leur environnement. Il doit pouvoir se mettre dans les conditions nécessaires pour parler de l'écologie d'égal à égal avec le reste du monde.

3. La globalisation actuelle a pour effet de spécialiser en même temps des territoires et des pans entiers de population dans la production/extraction de certaines matières pour l'exportation, et de faire subir de façon inégale aux populations du Nord et du Sud (d'Europe et d'Afrique pour cette interview) les plaies qu'elle provoque. Or, si l'on prend par exemple l'ouvrage de Malcom Ferdinand sur l'écologie décoloniale, on voit que la spécialisation des territoires et des populations dans la production différenciée de biens/matières premières prend sa racine dans la colonisation des Amériques et la traite esclavagiste, avec la mise en place du « Plantationocène ». Considérez-vous qu'il y ait effectivement une continuité historique et sociologique entre les populations qui subissent aujourd'hui les pires conditions de travail à l'échelle internationale (champs, mines) et les pires conditions environnementales, et les populations qui étaient victimes hier de traite esclavagiste et de colonisation ? En ce sens peut-on dire que la « décolonisation » de nos regards (d'analyse critique, d'appréhension du monde) passe aussi par une déconstruction des « rapports sociaux de race » dans les rapports Nord-Sud, et de façon complémentaire au sein des États (à tout le moins du « Nord ») ?

Oui, on peut certes parler de continuité socio-historique entre les populations qui subissent aujourd'hui les pires conditions de travail à l'échelle internationale et les pires conditions environnementales, et les populations qui hier étaient victimes de traite esclavagiste et de colonisation. Mais la continuité ne s'arrêterait pas là. Elle concernerait aussi ceux qui, hier, ont profité de cette « douleur noire » (Ela, 2003, p. 191) et qui sont les mêmes à en profiter aujourd'hui et, cyniquement, à la fois à polluer, à établir les règles de conservation et à donner des leçons à ceux qui n'ont pas pollué.

Au lieu de continuité, il est aussi intéressant, à la suite de Norman Ajari dans son dernier livre *Noirceur* (2022) de parler de permanence. Ce qui se donne à voir dans l'histoire longue des rapports entre l'environnement et la vie, c'est, en dehors de toute question de causalité qui s'impose dans l'idée de continuité, la permanence de la douleur noire, durant la traite et l'esclavage, la colonie et dans le monde postcolonial dans leur rapport avec le triptyque modernité, capitalisme et colonialité.

Vue de cette manière, la question de l'écologie prend un autre sens. Elle devient moins universaliste et par conséquent plus inclusive de ceux qui ne peuvent pas parler et qui subissent le plus les conséquences de la dégradation environnementale. C'est pour cette raison que nous devons décoloniser l'écologie, c'est-à-dire reconsidérer désormais notre rapport à la nature à partir des trajectoires, des historicités et des positionnalités tout à fait différentes de celles qui ont été développées jusque là en Occident ou à partir de lui. Et l'enjeu n'est pas qu'esthétique, formel ou encore stylistique. Il est fondamentalement politique dans la mesure où l'objectif est de redistribuer le pouvoir et les privilèges, le décolonial étant un ensemble de pratiques discursives et non discursives ayant pour objectif d'annihiler ou du moins d'amoindrir le pouvoir politique, économique et symbolique de l'Occident sur les territoires anciennement colonisés.

Il ne s'agit donc pas que d'une question de décoloniser les regards dans le sens de voir les choses différemment. Il s'agit de désapprendre à la fois dans la théorie et dans la pratique, de cesser de croire que nous pouvons appréhender les questions écologiques du monde à partir du Nord exclusivement, et, plus que tout, de redistribuer le pouvoir et les privilèges blancs face aux pays anciennement colonisés.

4. Il y a énormément de réglementations internationales qui encadrent les relations économiques entre États, et entre continents. Comment est-ce que ces réglementations alimentent les inégalités et contribuent à empirer le dérèglement climatique et la 6e extinction de masse, ou au contraire atténuent ces problèmes ?

La question de la réglementation internationale est une question de pouvoir. Celle-ci vise surtout à sécuriser l'accès, la production et l'appropriation privative dans le système capitaliste, néolibéral et ultra financier dans lequel nous vivons. Le cas de l'extractivisme dans les pays du Sud comme la RDC est très intéressant pour illustrer le problème ici. En effet, en 2018, la RDC s'est attiré la foudre des bailleurs des fonds lorsqu'elle a proposé de modifier son code minier qui profitait plus aux entreprises étrangères qu'aux populations locales. Pour la RDC, le code minier de 2002 avait été mis en place pour attirer les investisseurs après deux guerres (Stearns, 2011). Le prix à payer était que, pendant plusieurs années, les Congolais n'allaient presque pas profiter des produits de leurs mines.

Mais seize ans plus tard, le contexte avait fort changé et la RDC a décidé de revoir son code minier. Les grandes entreprises étrangères établies en RDC se sont fortement opposées à certaines des mesures retenues, en particulier la suppression de la « clause de stabilité » qui prévoyait le maintien des taxes à leur niveau initial pour une durée de 10 ans. Cette clause et d'autres encore concernent bien sûr des avantages fiscaux que recherchent les entreprises dans des pays en crise comme la RDC, une des raisons pour lesquelles, à la fin, les populations ne bénéficient jamais des entrées liées à ce secteur. Les entreprises se sont aussi fortement opposées à des clauses avantageuses pour les nationaux comme l'augmentation des participations de l'État congolais dans les sociétés d'exploitation, une augmentation du calcul des redevances par le relèvement des taux sur les minerais, l'introduction d'un impôt de 50% sur les superprofits lorsque les cours des matières premières connaissent un accroissement supérieur à 25% par rapport aux prévisions projetées dans l'étude de faisabilité, une fiscalité assez rationnelle, des obligations de rapatriement de devises accrues, des possibilités de sous-traitance limitées à des personnes morales de droit congolais et à capitaux congolais.

On est donc en présence d'un bras de fer entre des entreprises internationales qui ne sont intéressées que par le profit et les populations locales qui continuent de s'appauvrir. Mais cette exploitation des pays du Sud est possible (a) à cause de la complicité de certains de leurs gouvernants qui, au lieu de mettre en avant et de défendre les intérêts de leurs peuples, profitent de la situation pour s'enrichir, (b) à cause des pays du Nord qui, de manière hypocrite, s'enrichissent sur le sang des pauvres, (c) mais aussi à cause des réglementations internationales qui les protègent dans tous les cas malgré la souveraineté des pays du Sud et quel que soit le prix à payer pour ces pays.

Le problème de ces réglementations internationales ne se pose pas seulement en termes d'économie politique et de justice sociale. Il se pose aussi en termes environnementaux. En effet, toujours pour le cas de la RDC, celle-ci s'est engagée dans la dynamique internationale en faveur de l'environnement. Pour mieux protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, le cadre institutionnel congolais a identifié les principales causes de la dégradation de l'environnement.

Pour ce qui concerne le secteur minier, le code de 2002 a innové en ce qu'il a imposé « au titulaire de droit minier les obligations relatives à la protection de l'environnement avant, pendant et après les phases de recherche ou d'exploitation minière ». Pour ce code minier, « la délivrance d'une autorisation ou du permis de recherche n'est possible qu'en cas d'avis cadastral, technique et environnemental favorables ». Cette nouveauté du code congolais qui problématisait ainsi les rapports entre exploitation minière et dégradation environnementale ainsi que la conservation, a été renforcée par le code de 2018. Dans le nouveau code – qui, pour rappel, a été fort décrié par les entreprises minières internationales –, on retrouve une innovation en matière de protection de l'environnement. Pour la première fois, le législateur congolais prévoit de déclarer une zone interdite aux activités minières ou aux travaux de carrières lorsque ceux-ci sont susceptibles d'altérer l'aspect, la composition et l'évolution de la faune, de la flore, du sol et des eaux dans cette zone.

Mais dans la pratique, ces propositions juridiques sont souvent restées lettre morte. En effet, l'exploitation minière continue de dévaster des milliers de paysages forestiers, à polluer les eaux, à dégrader les terres, les territoires et

PARTIE 2 | ET SUR LE TERRAIN, COMMENT SE PASSE LA TRANSITION JUSTE ?

les corps. Une fois que les entreprises minières s'installent, elles s'étendent progressivement tout en détruisant simultanément de vastes étendues couvertes par des villages et des champs agricoles, défrichant de vastes étendues de forêts et désagréant des cours d'eau. L'exploitation minière crée un vaste réseau de contamination au mercure par exemple, ce qui a une incidence à long terme sur la santé des écosystèmes et celle de la population.

Ainsi, les entreprises minières ne se soucient pas des impacts environnementaux négatifs qu'elles engendrent. Cela n'est pas important dans les réglementations internationales. Au contraire, celles-ci peuvent être utilisées pour contrecarrer toute initiative visant à obliger les entreprises à s'aligner sur la réglementation locale sur l'environnement. Ces entreprises préfèrent mettre en avant leur « responsabilité sociale » pour essayer de démontrer qu'elles se soucient du bien-être des populations. Elles n'ont rien à craindre de l'État qui ferme les yeux face à des entreprises dont il a besoin pour renflouer ses caisses, lorsqu'il ne le fait pas pour protéger des intérêts égoïstes de certaines de ses élites. Et les pays du Nord qui bénéficient de ces minerais ne font pas mieux. Ils ferment à leur tour les yeux sur les dégâts environnementaux que causent ces entreprises au Sud. Et finalement, ce sont les populations locales, déjà très vulnérabilisées par la guerre, la pauvreté, la sécheresse, l'accaparement des terres, etc. qui paient les pots cassés.

Ce qui est curieux c'est que malgré les avertissements que nous avons chaque décennie sur la nécessité de prendre soin de notre planète, rien ne change : la diffusion des conséquences de l'anthropocène au début de ce siècle, la crise financière de 2008 ou encore la Covid 19, rien n'a été plus important que le profit des entreprises, plus que jamais soutenues par les États.

5. Nous avons évoqué l'importance de la « décolonisation des regards » à plusieurs reprises dans cette interview, Thierry Amougou évoque aussi dans ces travaux la notion proposée par Édouard Glissant de « créolisation ». Quels seraient les jalons concrets que les États européens pourraient poser en vue de favoriser cette créolisation/décolonisation y compris dans leurs relations économiques avec les États du Sud global/Afrique-Caraïbes-Pacifique ?

Comme nous l'avons vu, ce n'est pas seulement nos regards qui doivent être décolonisés. C'est aussi l'écologie politique, voire l'écologie tout court, c'est-à-dire l'écologie telle qu'elle est énoncée à partir de l'Occident dans le discours dominant. Il s'agit de cette écologie actuellement coincée par la ruse de la raison : l'économie verte, le développement durable, la transition écologique avec la croissance, autant de concepts qui sont des aveux que l'Occident place la croissance avant tout et ne veut pas assumer l'abandon de l'environnement.

Dans les relations bilatérales et multilatérales avec l'Afrique, ce qui intéresse le plus les pays occidentaux et les entreprises extractives, c'est la question de déficit en énergie électrique et la mauvaise qualité des infrastructures de transport. On n'est pas sorti de cette logique coloniale par laquelle le développement de beaucoup de pays africains ont été pensés en termes d'acheminement des minerais ; en termes de profits des pays du Nord. Les populations locales n'ont jamais été considérées, et pas plus l'environnement. Pour ces entreprises qui ont pris la place des anciennes métropoles, l'Afrique est restée cet eldorado qui n'a d'existence qu'en tant que source d'enrichissement aux dépens de ceux qui s'y trouvent, de ceux qui y vivent. La division internationale du travail continue de produire un continent africain à la fois comme un réservoir de matières premières dont a besoin le Nord pour sa croissance économique, mais aussi comme ces terres d'expérimentation de tous les beaux discours sur l'environnement et l'écologie, mais dont la mise en œuvre effective dépend avant tout des intérêts des plus puissants.

Comme nous l'avons vu, le discours environnemental n'a pas fait exception à cette règle qui partage le monde en deux de manière hiérarchique et violente. Dès 1972, à la première conférence sur l'environnement, le

problème environnemental et les solutions envisagées se sont posés en des termes eurocentrés et coloniaux, ce qui explique en partie l'impasse environnementale dans laquelle se retrouve aujourd'hui la planète. En effet, à l'époque, les pays riches (qui pourtant ont pollué plus) décident que les pays du Sud constituent des risques environnementaux à cause de leur démographie et de leur sous-développement. Au Nord au contraire, tout discours sur l'environnement est légitime du moment qu'il ne touche pas à la nécessité d'avoir de la croissance ; cette croissance qui est possible grâce à l'exploitation du Sud. Le Nord se refuse alors à penser l'Afrique comme une source d'apprentissage des bonnes pratiques en matière environnementale et mise au contraire sur une approche techniciste de l'environnement qui a du mal à endiguer le scepticisme sur le rapport entre le réchauffement climatique et l'activité humaine. En outre, cette orientation ne permettra jamais de s'attaquer au problème réel de l'environnement qui est celui de l'exploitation capitaliste de l'environnement inscrite dans une trajectoire coloniale et postcoloniale. Les idées de développement durable, d'écologie verte, et d'une certaine transition écologique ne sont que symptomatiques d'une telle impasse. Comment penser la créolité dans ce contexte ?

Les problèmes qui, depuis les années 1970, ont divisé l'Occident sur la question environnementale ne sont pas d'ordre écologique a priori. Ils sont économiques, une économie qui s'inscrit dans une trajectoire coloniale. Une généalogie des conférences sur le climat montre que la question de la justice environnementale ne pouvait se poser lorsqu'il s'agissait de l'Afrique. Ce qu'on appelle aujourd'hui le racisme environnemental, qui s'inscrit dans le mouvement plus global de la justice environnementale, montre qu'il est temps de combattre à la fois les inégalités raciales et les inégalités d'impacts environnementaux. Il en est de même de l'écologie décoloniale qui montre que les dégradations environnementales sont indissociables des rapports de domination raciale. Elles découlent de notre mode d'habiter la Terre, d'un sentiment de légitimité à se l'approprier. Au regard du passé, il nous revient de le réinventer. Les questions d'accaparement de terres, de minerais de sang, l'exploitation des forêts continuent dans ce sens malheureusement.

L'idée de la transition écologique est certes un effort pour trouver des solutions à l'impasse environnementale où on se retrouve aujourd'hui. Mais elle ne peut pas ignorer le fait que la planète ne sera jamais verte malgré les verdure, grâce à la transition écologique, qui pourrait désormais parsemer

l'Europe aux dépens de l'Afrique. La schizophrénie stratégique qui nous pousse à ignorer le fait que nous essayons de bien vivre sur le sang des autres est simplement inefficace.

Si la décolonisation signifie la perte du pouvoir politique, économique et symbolique de l'Occident sur les pays anciennement colonisés, alors c'est la question du décentrement qui se pose ici et pas celle de créolisation qui, dans les faits, suppose toujours des rapports de force. Se décoloniser, pour l'Europe, veut dire la perte du pouvoir politique, économique et symbolique de l'Occident sur les pays anciennement colonisés, ça veut dire que, en matière d'écologie et face aux Suds, l'Occident doit perdre aussi le pouvoir de l'initiative. Comment l'Occident peut-il réapprendre ? Quelles luttes des Suds pour contraindre l'Europe à cela ? Comment, de là, repenser les questions d'anthropocène et de transition à partir des Suds et de manière décoloniale ? En d'autres termes, comment penser l'Anthropocène à partir des situations identifiées dans les Suds globaux et les modes de transition que ces acteurs subalternes mobilisent et qui peuvent être considérés comme des transitions vernaculaires ? L'avenir de notre planète va forcément dépendre de la manière dont, dans un décentrement expérientiel et ontologique, nous pourrons répondre à ces questions.

Bibliographie

Amin, S., *Le développement inégal*, Paris, Éd. de Minuit, 1973.

Blaikie, P. et Brookfield, H. (Eds), (1987). *Land Degradation and Society*. Londres : Methuen.

Diebolt, C., et Perrin, F., (2016). « Le « paradoxe » démographico-économique », *Revue d'économie financière*, vol. 122, n°2, pp. 103-112.

Ela, J.-M., (2003). *Repenser la théologie africaine*, Paris : Karthala.

Ajari, N. (2022). *Noirceur - Race, genre, classe et pessimisme dans la pensée africaine-américaine au XXI^e siècle*, Paris : Divergences.